



Comité de Bassin Artois-Picardie _____

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 24 SEPTEMBRE 2021**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 18 septembre 2020

Points d'information :

2 - Bilan provisoire de la consultation du public sur le SDAGE

3 - Bilan des évaluations des animations ORQUE et SAGE

4 - Etat d'avancement des animations SAGE dans le cadre de l'appel à projet consultation du public

5 - Lancement de l'étude relecture juridique sur le SDAGE et mise à jour des guides en urbanisme

LISTE D'EMARGEMENT

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	Vacant	En attente d'élections	
Départements	Vacant		
	Vacant		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	CORDIER Nicole	Présente	
	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
	MAMETZ Danielle	Présente	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	
	LEMAIRE Patrick	Excusé	
	RAOULT Paul	Excusé	Mandat à Mme MAMETZ
EP TB, EPAGE, Syndicats mixtes, compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard - Président	Présent	
	FLAMENGT Georges	Présent	
Autre représentant du collège au CB	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)			
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)	HERBAUT Francine	Présente	
	HUGENTOBLE Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)	BARBIER Luc	Présent	
Assoc. agréées de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique (membre de droit)	TUPIGNY Hélène	Excusée	
Industrie	VASSANT Charlotte	Excusée	
2 autres représentants du collège au CB	RICARD Morgane	Excusée	
	BOUCHAIN Judith	Excusée	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LECLERC Georges-François	Excusé	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	BERTRAND Patrick (Délégation permanente de M. DUBREUIL Pierre)	Excusé	
Directrice de l'ARS de NPDCP ou son représentant	VALLET Benoît	Excusé	
DRAAF NPDC par intérim ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par M. FLORID Pierre-Philippe
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par Mme DEPLANQUE Marion
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M. PREVOST Olivier
REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	BLANCHARD Michel	Excusé	
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	LECONTE Paulin	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Présent	
	WATTEZ Céline	Présente	
	LIEGEOIS Audrey	Présente	
	BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
Comité Régional de la biodiversité	HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé	

Membres Consultatifs	
LECLERC Georges-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (en cours de nomination)	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin	Excusé
PERCELY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé, Représenté par Mme RAMETTE Séverine
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Présent et accompagné de Mme DINELLA Julie
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé, Représenté par M. SARAIVA Charles
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Excusé, Représenté par Mme GUIGO Josepha
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé, Représenté par Mme KOSINSKI Camille
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Présent
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme	Présent
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Excusé, Représenté par Mme SENE Virginie
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé, Représenté par Mme BARBET Frédérique
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Excusé, pas de représentant
TETARD Ghislain SAGE Canche	Excusé, Représenté par Mme CHERIGIE Valérie
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Excusé, pas de représentant
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent et accompagné de Mme BERNARDEAU Grimonie
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé, Représenté par M. MERCIER Florent
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé, pas de représentant
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	Excusée
Internes	
DHAINAUT Delphine	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DOLLET Arnaud	Présent
UNANOA Sophie	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
AUBERT Géraldine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
CELARY Cathy	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 18 septembre 2020	X			Adoption à l'unanimité

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président LENGLET ouvre la séance à 9h30.

Points décisionnels

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 18 SEPTEMBRE 2020

M. LENGLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 18 septembre 2020.

Pas de remarque

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Points d'information

2 – BILAN PROVISOIRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE SDAGE

M. VATIN et **M. EUVERTE**, en référence au point n°2 du dossier et du diaporama de séance, présentent le Bilan provisoire de la consultation du public sur le SDAGE

Remarques et débats :

Mme BARBET rebondit sur la question de la communication auprès des jeunes. Elle précise que la plupart des événements organisés ont eu lieu avec une obligation de présenter le pass sanitaire pour les participants. Elle souligne qu'en conséquence, les jeunes visiteurs étaient des enfants très jeunes qui n'étaient pas soumis au pass sanitaire et qu'il n'y avait aucun représentant de la tranche d'âge 12-18 ans.

M. VATIN affirme qu'il s'agit d'une explication possible pour l'aspect présentiel, mais que cela n'explique pas l'absence de jeunes sur le registre en ligne.

Mme BARBET rétorque que les jeunes n'étant pas venus en présentiel sont moins susceptibles de se manifester en ligne.

M. VATIN répète que les autres classes d'âge étaient mieux représentées alors même que tout le monde a été concerné par la période Covid. Il concède cependant que les jeunes ont davantage souffert de la pandémie.

M. HUGENTOBLER souhaite rebondir sur la question des jeunes. Il indique que la manière de procéder à la mobilisation des acteurs jeunesse et des associations de protection de

l'environnement est à prendre en compte. Il indique que des outils sont à disposition tels que les aires terrestres et marines éducatives financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Il invite à soutenir les acteurs associatifs qui travaillent avec les jeunes au quotidien et à se rendre avec eux sur le terrain. Cette méthode est selon lui plus efficace que la communication via les réseaux sociaux.

M. VATIN se joint aux propos de M. HUGENTOBLE et confirme qu'il est important d'avoir des contacts directs. Il précise que l'Agence a également mis en place un jury citoyen qui a mobilisé une vingtaine de personnes dont beaucoup de jeunes. Ce contact direct a permis de les interpeller sur les orientations du SDAGE et sur les enjeux de l'eau. Cela a généré selon lui beaucoup de motivation et de contribution directe. Dans ce sens, il met en lumière la nécessité de travailler avec les relais et non seulement avec les réseaux sociaux.

M. LENGLET précise qu'il s'agit d'un commencement et qu'il faut faire vivre le SDAGE tout au long de sa durée. Il ajoute que chaque SAGE a des plans de communication avec des outils et des animations telles que les bars à eau, qu'il faut utiliser et reconduire dans le temps. Il évoque également la sensibilisation au sein des établissements scolaires qui est selon lui très efficace. Il conclut qu'il faut poursuivre sur ce chemin d'accompagnement du SDAGE.

M. VATIN remercie M. LENGLET d'avoir évoqué les actions dans les SAGE. Il explique que l'appel à projet a été l'occasion de tester des animations. Il évoque également l'efficacité des bars à eau auprès du grand public et des jeunes.

M. BARBIER, concernant le volet éducation, indique qu'à l'échelle du Bassin il existe des structures spécialisées telles que les CPIE qui permettent d'avoir un impact plus précis et plus conséquent. Il constate que les retours sont décevants par rapport à l'énergie et les moyens mobilisés et malgré la qualité du travail fourni. Il estime que les programmes pourraient être modifiés. Il cite l'exemple des gourdes mises à disposition dans les collèges et propose une intervention avec un message simple pour inciter aux économies d'eau et à la réduction du plastique. Il estime également qu'il faut s'adresser aux particuliers à propos des questions d'économies d'eau. Il évoque notamment l'enjeu des cuves de récupération d'eau pluviale. Il précise cependant que si l'on demande aux particuliers de faire des économies d'eau, il faut être cohérent dans les droits d'eau accordés à chacun.

M. FLAMENG met en lumière un paradoxe concernant les consommateurs d'eau. Il a constaté pendant la consultation sur le SDAGE qu'il n'y a jamais eu autant de piscines dans la région. Concernant la consommation en eau, il indique que la DDTM donne des avis sur les demandes de forage sans s'intéresser à la situation globale. Il indique qu'il en a fait part à la DDTM et qu'il souhaite voir évoluer la situation.

M. LENGLET rappelle que dans les missions des SAGE, on retrouve le fait d'émettre des avis sur les dossiers lourds tels que ceux qui traitent de l'irrigation. Concernant la communication, il affirme que l'Agence dispose d'outils autour de l'idée du partage de l'eau sur un territoire donné. Il évoque des possibilités au niveau territorial de mettre en place autour d'une même table, l'ensemble des acteurs d'un territoire de manière à faire avancer les choses. Cela fait partie des règles du SDAGE selon lui.

M. PATRIS rebondit sur la remarque de M. VATIN lorsqu'il a affirmé que les citoyens s'intéressent plus à l'air qu'à l'eau. Selon lui, cette affirmation est vraie et il l'explique par le fait que l'air évoque le paradigme de la santé. En effet, huit citoyens sur dix s'intéressent davantage à la question de l'air car ils ont conscience que la pollution est mauvaise pour leur santé. Il se joint aux propos de

M. BARBIER et affirme que malgré la qualité du travail fourni et les outils à disposition, la communication n'a pas été efficace. Il indique que sous la supervision de l'ARS, il met en place une campagne de sensibilisation plus fine afin d'identifier les différentes catégories de populations en fonction de critères tels que leur âge, leur profession, le territoire sur lequel ils habitent. Cette campagne permettra d'identifier les besoins d'information et de quelle manière la communication peut être ciblée et efficace. Il indique que l'ARS a demandé à dupliquer le modèle utilisé pour l'air à l'eau. En effet, la qualité de l'eau contient également des enjeux de santé. Il explique que ATMO s'appuie sur un certain nombre d'associations qui proposent des animations autour de ces enjeux. Il précise que cette campagne utilise des outils de communication appropriés en fonction de l'âge des interlocuteurs. Il souhaite mettre ces outils en synergie avec les enjeux de l'eau.

M. VATIN ajoute qu'il faut faire monter en puissance les enjeux de l'eau auprès du grand public. Il indique que la communication ne doit pas seulement être portée par l'équipe communication de l'Agence mais également par l'ensemble des membres du Comité de bassin. Cela fait partie des enjeux majeurs de la politique de l'eau et de la communication selon lui, avec l'éducation à l'environnement. Il met en lumière la nécessité d'aller au contact des citoyens. Il invite également à continuer la communication grand public à l'échelle du bassin et appuie sur la nécessité de faire monter en puissance l'enjeu eau et santé. Il ajoute que l'ARS mobilise de plus en plus l'Agence sur les substances que l'on peut trouver dans l'eau.

Il indique qu'un événement va avoir lieu le 16 novembre au Grand Palais à Lille avec tous les partenaires relais qui ont contribué à la consultation et à la communication sur la période 2021. Cette rencontre sera l'occasion de faire un bilan de l'opération de consultation du public et de lancer un label des trophées de l'eau. Il précise que la terminologie « label » ne pourra pas être employée car il s'agit d'une notion juridique mais cela permettra de récompenser les partenaires exemplaires des Agences de l'eau. Il conclut qu'il faut continuer de faire vivre cette communication auprès du grand public et de mobiliser tous les relais afin de donner de la visibilité au sujet de l'eau.

M. FLAMENGT ajoute qu'il est nécessaire de communiquer sur l'ensemble du territoire. Selon lui, la meilleure méthode de communication est la proximité. Il indique cependant que les SAGE avec leurs animateurs ont besoin d'être soutenus. Il souhaite que ce soutien de l'Agence de l'eau perdure afin d'éviter de manquer l'enjeu de la communication.

Mme CADET constate que les fédérations pêche ont communiqué massivement au niveau du réseau, cependant cela n'a pas eu l'effet escompté. Elle explique avoir rencontré un jeune pêcheur qui effectuait sa dernière sortie de la saison sur la rivière avant la fermeture de la pêche, il a profité de cette occasion pour partager un tutoriel. Ce pêcheur a constaté que depuis trois-quatre ans, la rivière dans laquelle il pêche est de plus en plus asséchée malgré la pluie et il en fait part dans son tutoriel. En lisant les retours des jeunes pêcheurs, Madame CADET a constaté qu'ils se sont davantage focalisés sur les sécheresses et sur la nécessité de modifier ses habitudes plutôt que sur la pêche. Dans ce sens, elle évoque la nécessité de trouver des jeunes investis aussi bien dans la pêche que dans la protection du milieu aquatique afin de faire passer un message aux autres jeunes qui n'ont pas encore répondu.

M. VATIN confirme la nécessité d'actions concrètes sur le terrain. Il rappelle que le bilan de l'ensemble des actions menées dans l'année sera proposé lors de l'événement du 16 novembre.

Mme LEVEUGLE estime que les communes ne sont pas assez sollicitées en qualité de partenaires. Elle indique que beaucoup de communes ont des journaux municipaux, selon elle cela

pourrait constituer un axe d'action. Elle suggère de demander un encart dans les journaux municipaux car ceux-ci sont très lus.

M. VATIN répond que la moitié des 600 relais sont des collectivités.

Mme LEVEUGLE demande des précisions sur ce qu'entend M. VATIN par « collectivités ».

M. VATIN précise qu'il s'agit de maires. Il indique avoir écrit à tous les maires du bassin et avoir obtenus la réponse de la moitié des maires sollicités. Il demande le chiffre exact à Mme CELARY.

Mme CELARY indique que les 2500 communes du bassin ont été sollicitées. Elle ajoute que 80% des 600 structures sont des communes qui ont répondu et qui ont communiqué sur la consultation du public à travers leurs bulletins communaux et leurs sites internet auprès de leurs habitants.

M. LENGLET affirme que des communes travaillent avec l'Agence de l'eau depuis une trentaine d'années. Il indique qu'il a ainsi organisé des expositions picturales pour partir à la découverte de certains territoires et de l'eau. Il ajoute qu'il s'agissait d'un rendez-vous apprécié. Il conclut sur l'importance de faire connaître les actions menées afin que l'utilisateur se sente partie prenante des enjeux de l'eau. Il encourage chacun à poursuivre ce cheminement.

M. BRANGER informe qu'au prochain Conseil d'administration un appel à projet sera proposé sur les questions d'éducation à l'environnement. Le but est que les enfants entre la maternelle et le collège soient sensibilisés aux enjeux de l'eau dans leurs classes afin de pouvoir participer plus tard au débat public sur ces questions-là.

3- BILAN DES EVALUATIONS DES ANIMATIONS ORQUE ET SAGE

M. VATIN explique que l'Agence s'est lancée dans l'évaluation des politiques mises en œuvre à commencer par les animations ORQUE et SAGE et que cela continuera sur d'autres thématiques. Il assure qu'une évaluation plus large de la politique des ORQUE elle-même va être engagée.

M. BRANGER en référence au point n°3 du dossier et du diaporama de séance, présente le bilan des évaluations des animations ORQUE et SAGE.

M. VATIN rappelle l'injonction de niveau européen et national : la Directive Cadre sur l'Eau vise la qualité de l'eau dans les captages qui a monté d'un cran en terme de contentieux avec des mises en demeure. La région est concernée avec une trentaine de captages mis en demeure. Par ailleurs, les Agences de l'Eau ont une injonction ministérielle de résultat par rapport aux moyens financiers engagés. Le prochain contrôle de la Cour de Comptes examinera particulièrement ce domaine. Il rappelle que la politique des ORQUE date d'avant le Grenelle de 2006, mais il faut monter en puissance sur l'efficacité des captages, ce qui sera traduit dans la révision de programme. Il précise que sur les 60 captages prioritaires du bassin, 15 ans après, la moitié n'ont pas encore de plan d'actions.

M. BRANGER ajoute que pour les captages ayant un plan d'actions, certains n'ont plus de moyens d'animations.

Remarques et débats :

M. LENGLET avance l'idée que de façon générale, pour les ORQUE et pour les SAGE, tout le monde doit jouer la carte de la solidarité dans l'optique de l'échéance 2027. Il affirme qu'aux côtés des services de l'Agence, un message peut être communiqué par les présidents d'un SAGE ou d'une structure qui s'occupe d'ORQUE. Il les invite, en consultation avec l'Agence à se déplacer à deux ou trois et rencontrer les personnes sur le terrain pour se mettre d'accord. Il affirme que des moyens sont à disposition pour mettre en place d'une façon innovante un accompagnement efficace en Artois Picardie. Il rappelle que sa préoccupation est l'échéance 2027.

M. VATIN ajoute que les évaluations révèlent les réussites et les échecs et que cela est normal. Il indique que l'une des forces du bassin est le fait d'avoir un territoire totalement couvert par les SAGE. Cela est d'autant plus un point fort que la moitié des sous-bassins en France ne disposent pas d'un SAGE. Il estime qu'il faut s'appuyer sur cette originalité territoriale. Il invite à être plus efficace dans la mobilisation des SAGE par rapport à l'enjeu. Il ajoute par ailleurs, que c'est ce qui est inscrit dans le futur SDAGE, à savoir donner plus de responsabilités au SAGE. Il cite notamment la question des zones humides sur laquelle il a été décidé qu'il appartiendra au SAGE de définir les enjeux. Il estime que l'action doit être menée sur le terrain, encadrée par l'Agence de l'eau et la politique qu'elle porte. Il affirme que désormais, les gouvernances ont été mises en place au niveau des SAGE et des captages, il faut donc s'attacher aux résultats.

M. FLAMENG indique qu'il partage l'avis de M. LENGLET. Il estime que l'Agence doit être un partenaire à part entière. Selon lui, si des manques sont décelés sur un territoire, il faut essayer de comprendre ce territoire. Il déplore le fait qu'un SAGE va être sanctionné d'autant que l'accompagnement sur le SDAGE est très important. Il affirme que si l'on prive un territoire de financement, cela envoie un mauvais message au territoire.

M. LEVEUGLE se joint aux propos de M. LENGLET sur la solidarité. Il ajoute, concernant la question de l'air et de l'eau, l'enjeu du sol. Il affirme que ces trois bases ont été abordées dans d'autres instances de travail sur la biodiversité. Il explique être acteur dans le plan agroécologie. Il ajoute que le contrat pluripartite a été discuté en CPP. Il affirme qu'il s'agit d'un cadre adapté aux acteurs locaux et que c'est pour cela qu'il faut que les différents ORQUE s'allient sur le sujet. Il ajoute que c'est un cadre adapté à l'ORQUE et aux différents partenaires qui peuvent s'associer.

Mme MAMETZ souhaite apporter une précision sur le statut des SAGE dans le paysage institutionnel au regard des documents d'urbanisme. Elle rappelle avoir défendu cette question dans le cadre des assises de l'eau en affirmant que sur les animations de SAGE et dans le CLE, il serait nécessaire que des personnes morales puissent être associées comme partie prenante dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle ajoute qu'il est essentiel de bâtir des projets de territoire dès l'amont, notamment sur les questions de ressources en eau. Elle évoque également le problème des élus qui ont parfois des positions paradoxales selon la casquette qu'ils portent. Elle prend l'exemple d'un élu qui serait dans un syndicat d'eau attaché à la distribution de l'eau et à la préservation de la qualité et la quantité. Elle cite l'exemple d'un élu qui serait susceptible de se retrouver dans la Commission au développement économique, face à des demandes considérables en eau de la part d'acteurs économiques. Les acteurs économiques sont alors dans l'incompréhension du refus des élus, pensant faire des économies en demande un million de mètre cube d'eau. Elle met en lumière le besoin de dialogue partenarial en amont entre toutes les institutions et les intercommunalités. Elle conclut sur l'importance de réfléchir à la manière dont on associe les SAGE afin d'avoir du résultat dans les animations. Concernant les ORQUE, elle explique que Noréade a été précurseur dans leur animation. Elle s'inquiète de la question des différenciations de financement entre les captages prioritaires et les captages stratégiques. Elle indique que l'obligation a été prononcée avant la réglementation de 2009. Elle rapporte le constat des services, à savoir qu'ils disposaient de davantage de liberté dans

l'animation avec plus de résultats car ils n'avaient pas besoin de se restreindre aux aires d'alimentation de captage. Elle indique qu'au moment de faire les bilans, elle a pu constater le chemin parcouru notamment sous certaines ORQUE puisque la surface agricole utile en bio a augmenté sur le territoire de l'Avesnois entre autres. Elle ajoute que des collectivités signent des chartes d'entretien de leurs espaces verts. Elle évoque également que lors des actions d'animation avec les activités commerciales ou artisanales, des partenariats sont mis en place avec les grandes enseignes pour récupérer les produits phytosanitaires et faire des actions de sensibilisation. Elle interpelle les membres sur le fait qu'ils considèrent cela comme des moyens et non du résultat. Elle met en lumière le fait que, concernant l'état des masses d'eau, ils ont bien conscience qu'il y a plusieurs années entre le moment de l'action et le moment du résultat. Elle cite l'exemple de l'atrazine, interdite depuis 1992 alors qu'on en retrouve encore. Elle affirme qu'il va être difficile de constater du résultat et qu'il est donc important de regarder les efforts fournis, notamment ceux des agriculteurs.

M. VATIN répond que le résultat visé n'est pas la qualité de l'eau du captage mais la mise en place d'animations pour obtenir une baisse de pression qui sera mesurée. Il ajoute qu'un diagnostic approfondi vient d'être effectué sur l'un des captages de la région qui est mis en demeure et qui a sollicité des financements de l'Agence de l'eau pour une usine de traitement. Il affirme que sur ce captage, ce n'est pas la qualité de l'eau qui a été constatée mais plutôt ce qu'il s'était passé depuis 10 ans, en l'occurrence, une augmentation des intrants et des nitrates à hauteur de 19%. Il met en lumière la nécessité d'arrêter les pressions dès aujourd'hui pour s'assurer une baisse significative d'ici trente ans.

Mme MAMETZ rétorque que ce sont bien sur les outils de mesure et sur les indicateurs que seront prises les décisions.

M. VATIN confirme cela et signale qu'il a fallu payer l'étude pour obtenir les indicateurs de mesure. Il indique que les indicateurs principaux seront la baisse des intrants, des pesticides et des nitrates. Il ajoute qu'il ne faut pas cibler uniquement l'agriculture car il y a également de l'urbanisation et d'autres activités dans les aires de captage.

M. FORTIER rebondit sur la question de l'atrazine en expliquant qu'elle sera éliminée dans 20 ans dans la mesure où elle a été interdite à la commercialisation en 1992. Il ajoute que l'échéance 2027 est courte. Selon lui, l'action menée actuellement dépasse largement le cadre de l'espérance de vie des acteurs. Il ajoute que la génération future va hériter d'un état qui est actuellement en réflexion. Il déplore le fait que sur certains territoires, des actions sont menées pour empêcher une plus grande dégradation du milieu. Concernant la pression au niveau des tirages du droit d'eau il explique que cela est corrélé avec les épisodes qui ont eu lieu en Belgique et en Allemagne. Il indique une variabilité considérable des masses d'eau tirées par l'industrie sur deux ou trois ans. Il met en lumière la nécessité d'agir collectivement en tant que citoyens. Il affirme que le milieu agricole comme le milieu industriel doivent avoir une utilisation raisonnée et responsable de l'eau. Il apporte une comparaison entre l'eau et le pétrole pour soutenir son propos. Il estime que l'échéance 2027 pousse à mettre les moyens à la hauteur des ambitions. Il conclut que le SDAGE est très ambitieux et qu'il devra être composé de moyens au plus proche des territoires, des élus des instances et des collectivités.

M. FONTAINE évoque la question de la bentazone sur laquelle il y a un manque de connaissance scientifique, il espère que cela n'aura pas d'effet pénalisant sur l'ORQUE qui a travaillé dessus. Il se dit gêné par l'utilisation du terme « injonction » par M. VATIN qui porte la parole de l'Etat. Il affirme que le travail mené par le SAGE est adossé aux directives cadre sur l'eau qui remontent à 2000 et qui avait un premier point de chute en 2015. Il estime que le terme est trop fort. Il évoque

le problème de la pression perchlorate. Il remercie l'Agence de l'eau d'accompagner une étude qui met en place des drones avec Suez et l'agglomération afin d'identifier les lieux de stockage des munitions. Il s'interroge sur la provenance des financements et la façon de répondre à l'injonction si les munitions viennent à être identifiées. Il demande quelles sont les solutions à apporter pour améliorer la qualité de l'eau. Il estime que l'Etat donnera les moyens d'apporter la réponse attendue.

M. BARBIER indique que les plus gros enjeux sur la ressource se situent sur 5 à 10% du territoire. Il constate que malgré les politiques ambitieuses de l'Agence, il y a des effets antagonistes. Il estime qu'il doit y avoir un respect de la parole donnée et qu'il faut être vigilant à ce que politiques financées par l'Agence de l'eau ne se retrouvent pas en confrontation entre les structures au travers de la remise en œuvre territoriale. Il indique que le travail sur les aires de captage ne semble pas compliqué, mais on constate finalement que l'on n'est pas en capacité d'obtenir le résultat attendu après dix ou vingt ans de politique. Il conclut qu'il faut prendre garde à ne pas produire des politiques qui deviennent antagonistes une fois mises en œuvre sur le territoire.

M. VATIN indique que le programme de mesure s'élève à 2,4 milliards d'euros pour lequel l'Agence de l'eau pourra mettre au moins 40%. Il indique que le montant est le même que sur le précédent SDAGE. Il estime qu'il faudrait avoir d'autres partenaires financiers. Il indique le fait que dans d'autres bassins, des grandes collectivités sont partenaires, il évoque également la possibilité d'avoir des partenaires privés. Il affirme que les ambitions sont grandes mais qu'il faut être optimiste et mobiliser tous les moyens. Il évoque l'idée de partenaires financiers comme les grands groupes agro-alimentaires pour les captages sur l'aspect agricole. Il évoque cet aspect car la surface est principalement agricole sur les aires de captage. Il indique que cela ne représente peut-être que 3% de la SAU globale du bassin comme l'expliquait M. BARBIER. Il développe l'idée que le grand groupe agro-alimentaire pourrait s'engager à ce niveau-là. Concernant les substances telles que l'atrazine ou le perchlorate, il conclut que les acteurs doivent commencer par arrêter leur utilisation. Enfin, il espère que d'autres grandes collectivités vont se joindre à l'Agence.

M. FONTAINE constate que les moyens donnés à l'Agence de l'eau diminuent par un choix politique qui doit être assumé par ceux qui le porte. Concernant le problème du perchlorate, la solution est, selon lui, l'usine de pré-traitement. Il affirme qu'il s'agit cependant d'un cercle vicieux. Il indique la première cible de l'enquête qui avait été menée par l'Agence de l'eau était le coût de l'eau, or les usines de pré-traitement nécessitent des investissements qui sont supportés par les collectivités. Il se demande si les collectivités assument ces coûts ou si elles les retransfèrent sur les usagers. Il déplore le fait que sur l'eau comme sur les ordures ménagères, plus usagers est vertueux plus il doit payer. Il compare cette situation à celle des agriculteurs avec les intrants, qui ne sont pas non plus récompensés lorsqu'ils fournissent des efforts. Il constate que l'Etat ne donne pas de réponses sur les dommages de guerre. Il a conscience que les enjeux financiers sont colossaux, cependant il estime qu'il faudra trouver le moyen de traiter les pressions exercées par le perchlorate et trouver des financements pour cela. Il conclut sur l'importance de valoriser les bonnes pratiques.

M. LEVEUGLE, concernant la question des industriels de l'agro-alimentaire, estime qu'il faut dialoguer avec les partenaires de l'Agence. Au sujet de la baisse des intrants et des nitrates, il affirme qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte le contexte climatique dans la réglementation et les actions menées. Il invite à faire évoluer les réglementations en fonction des usagers.

M. VATIN reprend l'exemple de l'aire de captage mise en demeure pour illustrer le fait que des solutions peuvent être trouvées lorsque les partenaires travaillent ensemble.

Mme BARBET souhaite intervenir concernant l'évaluation de l'animation des SAGE. Elle confirme que la question des captages est prioritaire sur la gestion de la ressource en eau. Elle revient sur la question des indicateurs de résultats pour lesquels il faut assurer des moyens. Elle précise que la politique de l'eau ne peut pas exister sans les animations de SAGE, elle précise qu'il leur est demandé d'assurer tous les thèmes qui concernent la gestion de l'eau, à savoir les milieux aquatiques, la gestion d'inondation, l'érosion et le ruissellement des sols, la qualité des captages, la quantité des ressources en eau et le secteur industriel. Elle indique que l'on constate aujourd'hui que dans le changement qui va s'opérer sur le onzième programme, les critères vont impliquer un certain nombre de financements en moins par rapport aux moyens à mettre en œuvre. Elle s'interroge sur la possibilité d'atteindre un objectif de résultat. Elle précise qu'elle travaille depuis 14 ans sur l'animation du SAGE du Boulonnais pour lequel l'objectif est d'atteindre le bon état des masses d'eau en temps et en heures. Elle ajoute qu'il y a régulièrement des reports de délais puisque les commissions locales de l'eau et les structures porteuses de SAGE ne sont pas maîtres d'ouvrage des opérations. Elle s'interroge sur la possibilité d'atteindre des objectifs de résultat sans disposer des moyens pour y parvenir. Elle cite le cas des ORQUE pour lesquelles les animations sont gérées par les EPCI. Elle explique que les EPCI souhaitent parfois garder pour eux leurs réserves et leurs stratégies afin de maintenir à leur seule disposition les volumes. Elle conclut qu'il vaut mieux s'appuyer sur des objectifs de moyens plutôt que sur des objectifs de résultat.

Elle s'interroge également sur la possibilité d'agir au niveau opérationnel sur la pollution de l'eau ou la gestion du milieu aquatique lorsque le tribunal administratif condamne à 10 000 euros d'amende dont 5000 euros avec sursis un industriel ayant pollué alors que celui-ci a plus d'une centaine de milliers d'euros de chiffre d'affaires en 2020.

M. VATIN répond que l'objectif de cette politique n'est pas d'arrêter des SAGE, au contraire. Il rappelle qu'il considère que les SAGE sont essentiels et qu'il compte travailler davantage sur la territorialisation. Il rappelle également que l'objectif est la mobilisation sur l'enjeu du SDAGE.

Il assure que l'Agence de l'eau travaillera sur chaque SAGE pour constater de quelle façon les acteurs se mobilisent sur les enjeux 2027 et sur ce qui est mis en œuvre. Il indique qu'il ne s'agit pas de rendre responsable l'animateur ou la CLE du SAGE sur la pollution industrielle ou sur le mauvais état des masses d'eau. Il précise le fait que l'Agence effectue un travail par masse d'eau et il assure qu'il va effectuer une deuxième tournée des SAGE avec son équipe. Il conclut concernant le SAGE évoqué précédemment que l'une des responsabilités du SAGE est de décliner le SDAGE au niveau territorial.

Mme BARBET remercie M. VATIN pour sa réponse et indique qu'elle est dans l'attente de sa visite au SAGE du Boulonnais pour évoquer ces questions. Elle revient sur la question de Madame MAMETZ sur l'intégration des SAGE en amont dans les documents d'urbanisme, elle indique que le problème actuel qui a déjà été présenté au ministère est que les articles du code de l'urbanisme n'intègrent pas les CLE comme PPA (personne publique associée).

Mme MAMETZ se joint à ces propos et précise qu'il s'agit de l'une de ses demandes lors des assises de l'eau.

M. LENGLET conclut en évoquant l'importance des SAGE sur les territoires et du particularisme de chaque territoire et la nécessité d'employer des moyens suffisants pour atteindre l'échéance 2027. Il estime qu'il ne faut pas diminuer les moyens qui sont affectés aux animations des SAGE. Il

précise que l'animation sur le territoire représente moins d'1% par rapport aux actions menées sur le territoire. Il rappelle que l'aménagement du territoire ne peut pas se vivre sans prendre en compte la politique de l'eau. Il ajoute concernant les problèmes d'urbanisme que les SAGE sont invités à participer à la rédaction. Il rappelle la nécessité d'analyser les moyens nécessaires pour chaque territoire.

4- ETAT D'AVANCEMENT DES ANIMATIONS SAGE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CONSULTATION DU PUBLIC

Mme AUBERT présente en référence au point n°4 du dossier et du diaporama de séance, l'état d'avancement des animations SAGE dans le cadre de l'appel à projet consultation du public

Remarques et débats :

M. VATIN invite à regarder les animations qui ont fonctionné afin de les reconduire. Il estime qu'il faut poursuivre la communication grand public par territoire de SAGE.

M. FLAMENG réagit concernant le SAGE de l'Escaut. Il évoque l'intérêt de la communication et la sensibilisation de la population. Il rappelle que le SAGE de l'Escaut avait répondu sur l'appel à projet pour acheter des barrages flottants afin de retenir tous les déchets rencontrés sur les cours d'eau. Il explique que cela a été retenu dans un premier temps mais que l'Agence représentée ne finance pas l'achat. Dans ce cadre, il met en lumière l'impossibilité de faire de l'animation sans financement de l'Agence. Il indique qu'il s'est tourné vers le public et qu'une banque a été sensible au projet. C'est la raison pour laquelle le SAGE s'est retiré de cet appel à projet.

M. LENGLET remercie les différents SAGE d'avoir participé aux actions de communication et de sensibilisation.

5- LANCEMENT DE L'ETUDE RELECTURE JURIDIQUE SUR LE SDAGE ET MISE A JOUR DES GUIDES EN URBANISME

Mme AUBERT présente en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, présente le lancement de l'étude relecture juridique sur le SDAGE et la mise à jour des guides en urbanisme.

Remarques et débats :

M. BARBIER estime qu'il s'agit d'un sujet important et qu'il faut se focaliser sur la topographie des zones humides dans la relecture. Il cite notamment l'exemple de maisons construites dans des zones qui sont à 40 centimètres au-dessus du niveau du plan d'eau. Il invite à rester vigilants pour déceler les possibilités de construire en zone humide en dépit du bon sens au regard du réchauffement climatique qui risque de bouleverser les habitudes. Il indique également que les constructeurs de maison dans des lieux inappropriés provisionnent le coût du tribunal lorsqu'ils commencent à construire et invite donc à rester vigilants.

M. VATIN rappelle les échéances à venir.

M. LENGLET remercie les membres de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. La séance est levée à 11h40.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION

Bernard LENGLET



LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE

Thierry VATIN

